

TITULARISATION DES STAGIAIRES À LA RENTRÉE 2013 L'OBLIGATION DE VALIDER LE CLES ET LE C2I LEVÉE

Après de multiples interventions de la FNEC FP-Force Ouvrière en direction du ministère, celui-ci a présenté lors du Comité Technique Ministériel du 16 avril un projet de décret levant l'obligation de posséder le CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) et le C2I (certificat de compétences en Informatique et Internet) pour la titularisation des stagiaires 2012-2013.

Un quart environ de ceux-ci sont directement concernés : ils auraient été purement et simplement licenciés sans cette mesure.

Rappelons que la FNEC FP-FO s'était opposée à la mise en place de cette mesure dans le cadre de la réforme de la mastérisation dès 2010.

Le ministère avait répondu que des formations gratuites seraient mises en place, ce qui n'a pas été le cas et de toute façon n'aurait pas réglé le problème.

La FNEC FP-FO prend acte que le bon sens l'ait emporté et qu'une solution positive soit trouvée pour nos collègues stagiaires non titulaires des certifications, qui pourront ainsi être titularisés au 1^{er} septembre dès lors que leur année de stage sera validée.

Ceux-ci devront toutefois suivre une formation et se présenter aux certifications, sans obligation de réussite. Nous serons vigilants sur ce point.

Le même dispositif s'appliquera également aux lauréats du concours de la session 2013 et à ceux de la session exceptionnelle.

La FNEC FP-FO a voté en faveur de ce projet de décret.

Elle invite les stagiaires à prendre contact avec les syndicats Force Ouvrière.